

Limitation des risques de pollution des eaux liés aux activités agricoles sur le bassin versant de l'Arnoult

Zone d'action : Bassin versant de l'Arnoult

Superficie totale 350 km²

Début de l'opération : à venir

Démarche du projet pilote : validée en octobre 2001

Environ 500 exploitants agricoles

25 communes

aquifères concernés : nappe libre à semi-captive du Turonien -
Coniacien

3 champs captant

Moyens financiers :

pour le 4^{ème} trimestre 2001 et l'année 2002 : 457 500 F HT

Pour quels enjeux ?

LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

Les partenaires

Comité de pilotage

Syndicat des Eaux de Charente-Maritime

Conseil Général de Charente-Maritime

DDASS de Charente-Maritime

DISE de Charente-Maritime

DRAF-SRPV

GRAP

Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime

DIREN

Agence de l'eau Adour-Garonne

ADEME

Laboratoire Départemental de Charente-
Maritime

Elus

Maître d'ouvrage

Syndicat des Eaux de Charente-Maritime

Contact : Philippe DELACROIX

Directeur du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime

Z.I. de l'Ormeau de Pied - BP 517 - 17 119 SAINTES Cedex

Tél : 05 46 92 39 00 - Fax : 05 46 92 39 04

La zone d'action

1. Le milieu

Le secteur se localise entre Saintes et Rochefort. Les formations géologiques appartiennent au Crétacé supérieur.

Dans sa partie amont et médiane, l'Arnoult circule au contact de formations carbonatées qui sont respectivement, du Nord-Est au Sud-Ouest, le synclinal de Saintes et l'anticlinal de Jonzac.

Sur ce secteur, on dénombre, captant la nappe libre :

- dans la partie amont, le champ captant de La Clisse (composé d'un puits et d'un forage),
- dans la partie médiane, le captage de Pont l'Abbé d'Arnoult,
- dans la partie aval, le champ captant de Trizay composé d'un puits et d'un forage).

2. Les activités économiques

L'agriculture est la principale activité, avec principalement des grandes cultures sur les plateaux carbonatés et du maraîchage le long de la vallée de l'Arnoult, sur les formations d'âge quaternaire.

L'activité industrielle est principalement marquée par l'extraction de matériaux carbonatés dans les horizons visant du Turonien et du Coniacien.

3. Les enjeux

Depuis 1996, les teneurs en nitrates tendent à se stabiliser : entre 20 et 40mg/l pour La Clisse, entre 40 et 50-55 mg/l pour Trizay, et entre 55 et 65 mg/l pour Pont l'Abbé d'Arnoult. Ce dernier forage va d'ailleurs être très prochainement désaffecté.

Concernant les produits phytosanitaires, les captages de La Clisse observent des dépassements chroniques de la norme (0,1µg/l). L'eau du captage de Trizay relève de dépassements occasionnels.

L'apparition progressive des produits phytosanitaires dans l'eau produite entraîne la mise en place d'actions correctives immédiates. ces actions correctives doivent impérativement s'accompagner d'actions préventives afin d'enrayer la source de pollution diffuse.

Diagnostiques et objectif

L'objectif de l'opération est d'au moins maintenir la qualité actuelle de la ressource.

Le diagnostic des risques va comprendre plusieurs volets :

- diagnostic de territoire,
- diagnostic « azote »,
- diagnostic « phytosanitaire ».

Sensibilisation des acteurs locaux

Des actions seront conduites sur le bassin versant pour mobiliser l'ensemble des acteurs locaux.

Tous les agriculteurs et tous les maires des communes situées tout ou partie sur le périmètre ont été invités à des réunions.

Avant le lancement proprement dit du programme d'actions, une sensibilisation des acteurs à différents niveaux est préconisée :

- validation du projet par les élus de la Chambre d'Agriculture,
- recensement puis organisation avec les prescripteurs de la zone (coopératives et négoce),
- organisation de l'information des responsables de collectivités locales,
- réunion d'information des agriculteurs, afin de lancer officiellement le programme d'actions.

Elaboration et mise en place du plan d'actions

L'élaboration du plan d'actions se fera à partir des conclusions du diagnostic des risques, en concertation des partenaires.

1. Plan d'actions « global »

Il s'agit d'un accompagnement technique des agriculteurs :

- envoi de notes techniques,
- sessions de formation,
- accompagnement de groupes « thématiques » sur l'azote,
- visites de parcelles,
- diagnostic de pulvérisateurs...

2. Plan d'actions spécifique contre les pollutions par les produits phytosanitaires

Il s'agit de :

- améliorer le raisonnement de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- mettre en place une filière d'élimination des bidons vides de produits phytosanitaires,
- équiper les pulvérisateurs,
- réaliser des aménagements d'espaces...